



Climate Finance Day 2021 : notes complémentaires sur les annonces de Crédit Agricole et de Bruno Le Maire

1/ Au cours de son discours au Climate Finance Day, le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire, a :

- Appelé les acteurs financiers à adopter d'ici mars 2022 une trajectoire de diminution de l'intensité carbone de leurs portefeuilles. Le ministre n'a pas fait mention de ses précédentes demandes concernant la sortie du charbon et des énergies fossiles non conventionnelles, une manière d'éviter de revenir sur l'absence flagrante de réponse par les principaux acteurs financiers de la place à la demande de 2020 sur le pétrole et le gaz. La trajectoire d'intensité mentionner doit faire l'objet d'un travail spécifique mené par Yves Perrier, ancien CEO d'Amundi.
- Jusqu'à présent, seule une poignée d'acteurs ont donné suite à la demande du ministre d'octobre 2020 : la MAIF, la Banque Postale, l'Ircantec, et le Crédit Mutuel. Les mesures annoncées par Natixis, Crédit Agricole et la FBF ne permettent pas même de stopper l'expansion dans les hydrocarbures non conventionnels.
- L'utilité de la nouvelle demande sur l'intensité carbone reste à démontrer alors que de nombreuses initiatives au niveau international existent déjà pour travailler à des stratégies d'alignement sur l'Accord de Paris et d'atteinte de la neutralité carbone. Une chose est sûre, elle ne produira pas d'effet avant plusieurs années alors qu'il nous faut parer à la première urgence : mettre un terme à l'expansion pétro-gazière. La baisse de l'intensité carbone n'implique pas nécessairement - et dans le court terme - un arrêt de tous les soutiens aux entreprises qui continuent de développer de nouveaux projets pétro-gaziers.

2/ Crédit Agricole annonce plusieurs mesures :

Concernant les financements de projets, Crédit Agricole s'engage à ne plus financer directement de nouveaux projets de dans les gaz et pétrole de schiste, sables bitumineux et en Arctique.

- Le seul ajout aux politiques existantes porte sur les projets gaziers auparavant non exclus en Arctique. Cependant, la définition de l'Arctique n'est pas précisée. A l'heure actuelle, la [définition du Crédit Agricole n'exclut pas 80% des champs pétroliers et gaziers](#) situés dans la zone AMAP dont l'utilisation est recommandée par le comité scientifique de l'Observatoire de la Finance Durable et dont l'intérêt est souligné par les régulateurs financiers.
- Mais le problème se trouve avant tout dans l'absence de mesures supplémentaires concernant les entreprises actives ou qui développent de nouveaux projets en Arctique. A l'heure actuelle, la banque n'exclut que les entreprises qui tirent une part significative de leurs revenus en Arctique. Si Gazprom devrait dorénavant être exclu des soutiens du groupe, il est impératif que la banque s'aligne avec la définition de l'Arctique retenue par le comité scientifique et d'expertise de l'Observatoire de la finance durable de la Place financière de Paris et conditionne ses futurs soutiens financiers corporate à l'arrêt du développement de nouveaux projets en Arctique.

Crédit Agricole s'engage à ne plus financer les entreprises qui tirent une part significative de leurs revenus des sables bitumineux et des pétrole et gaz de schiste. Si Crédit Agricole ne dévoile pas le seuil retenu, il pourrait s'agir de celui de 30% indiqué par la Fédération Bancaire Française une semaine plus tôt.

Enfin, Crédit Agricole s'engage à baisser d'ici 2025 de 20% l'exposition de son portefeuille de financements aux entreprises actives dans le pétrole et le gaz. Cette mesure est similaire à celle prise par Société Générale en octobre 2020, BNP Paribas en mai 2021, et Natixis la semaine dernière. Ces annonces ne couvrent que les prêts et non les émissions d'actions et d'obligations qui représentent environ la moitié de l'ensemble des financements. De plus, à moins d'être adossée à

une politique d'exclusion claire, cette approche n'empêche pas même les banques de faire de nouveaux prêts à des entreprises très actives voire qui se développent dans les pétrole et gaz.

Contacts presse :

Lucie Pinson, Directrice Générale de Reclaim Finance
lucie@reclaimfinance.org | 06 79 54 37 15